

Politique | Un Conseil Consultatif Citoyen installé en Lot-et-Garonne



C'est une première en France ! Le Département de Lot-et-Garonne vient de mettre en place, le 21 septembre dernier, un Conseil Consultatif Citoyen au sein de l'Hôtel du Département. Constitué de 42 membres (21 hommes et 21 femmes), ces derniers ont été tirés au sort parmi 600 candidatures, le 10 septembre dernier. Ils seront accompagnés dans leurs missions par huit conseillers départementaux. Ce Conseil rentre dans le cadre d'une stratégie globale en matière de démocratie participative constituée de trois piliers : un Conseil Consultatif Citoyen, un droit d'initiative citoyenne et un budget participatif...

« Je suis très satisfaite de l'implication des Lot-et-Garonnais. La présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, Sophie Borderie est une femme heureuse en ce samedi 21 septembre. En effet, elle s'apprête à installer au sein de l'hémicycle de l'Hôtel du Département à Agen, le premier Conseil Consultatif Citoyen. 600 Lot-et-Garonnais se sont prêtés au jeu en s'inscrivant avant le 31 août dernier pour être tirés au sort et espérer, ainsi, faire partie des 42 membres. « En effet, nous avons recensé 600 candidatures, ce n'est pas neutre, tient à souligner la cheffe de l'exécutif départemental. Des candidatures équilibrées sur l'ensemble du territoire qui répondent en tous points à ma volonté de remettre nos citoyens au cœur de la vie de nos territoires ».

Rôle et missions du Conseil

En tout, le Conseil Consultatif Citoyen est composé de 50 membres. En plus des 42 citoyens tirés au sort le 10 septembre dernier, figurent huit conseillers départementaux désignés par les groupes politiques, Laurence Lamy, Jacques Bilirid, Valérie Tonin, Pierre Camani, Bernard Barral, Nathalie Bricard, Séverine Besson et Christophe Bocquet. Ce Conseil possède différentes missions : être consulté pour avis sur des documents structurant l'action départementale, émettre une pensée sur demande de la présidente du Conseil départemental sur toute question d'intérêt départemental, proposer à la présidente du Département de traiter de thèmes relevant de la compétence du Conseil départemental et enfin, juger les sujets soumis au débat de l'Assemblée dans le cadre du droit d'initiative et sur la mise en place du budget participatif.

Samedi 21 septembre, les 42 membres du Conseil Consultatif Citoyen ont donc été installés au sein de l'hémicycle

de l'Hôtel du Département. L'occasion de se rencontrer, d'échanger et de travailler de manière collégiale à l'élaboration d'un règlement intérieur.



Sybille Rousseau

Crédit Photo : Thierry Breton
Publié sur aqui.fr le 23/09/2019
[Url de cet article](#)